

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 21 (1974)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tection civile et des troupes de protection aérienne, de celui des troupes sanitaires et des organes sanitaires civils (samaritains, sections de la Croix-Rouge, etc.).

L'armée est tributaire pour les deux tiers de ses besoins du parc de véhicules civils, de machines de chantier, de téléphériques, de chalands à moteur, d'avions légers. Elle recourt donc à la réquisition, mais les organes de coordination existants font en sorte que restent disponibles les véhicules dont ont besoin les organes fédéraux d'économie de guerre et les cantons pour les organes de défense de toute sorte (protection civile, économie de guerre notamment).

8. Biens de consommation

L'économie de guerre fait en sorte qu'il y ait dans le pays suffisamment de vivres, de fourrages, de carburants, de médicaments pour que la population et l'armée puissent vivre et combattre longtemps. La coordination consiste à fixer dans quelle mesure l'armée est habilitée à recourir aux ressources du pays sans priver la population de l'essentiel. Cette coordination est préparée aux divers échelons et le déplacement des réserves entreposées dans les zones frontalière exposées est planifié.

Si des formations militaires prennent en charge, à la mobilisation, l'ensemble des grands dépôts de carburants de Suisse, le droit de disposer du contenu reste l'apanage de la Direction fédérale de l'économie de guerre.

9. Infrastructure

Il s'est construit et continue à se construire en Suisse une dense infrastructure destinée à la défense ou utilisable pour les besoins de défense.

Citons les postes de commandement protégés des autorités civiles, qu'il est souhaitable de construire en commun avec ceux des états-majors territoriaux correspondants.

Il y a aussi les constructions hospitalières (blocs opératoires protégés, collèges pourvus d'aménagements pour être transformés en hôpital). La coordination consiste à établir une judicieuse répartition géographique des installations militaires et civiles et à désigner les installations de protection civile que l'armée exploiterait aussi longtemps que la protection civile manquera de personnel formé.

Le réseau des télécommunications doit servir, en cas de défense, aux autorités civiles, aux formations militaires et aussi aux particuliers (ecclésiastiques, médecins, sages-femmes, gens de presse) dont l'action publique est importante. La coordination est assurée de manière que les besoins de tous les «offices» soient couverts, ce qui implique des restrictions sérieuses des possibilités de communication des simples particuliers.

Les chemins de fer sont certes militarisés, comme aussi l'organisation des transports par cars des PTT, mais les besoins non-militaires de défense ne sont pas oubliés et la commission

«transports» a diffusé sa conception de coordination.

La coordination de l'utilisation des locaux et immeubles par les organes de défense civils et militaires est amorcée aussi.

Le réseau du service d'alerte (alarme avions, atomique, inondations, etc.) atteint les troupes aussi bien que la population.

10. Principes de l'aide militaire

Certaines autorités civiles peuvent se trouver débordées et confrontées à une population en détresse même si, en temps de paix, elles ont fait des efforts pour se munir de tous les moyens possibles pour faire face à des situations difficiles.

Elles peuvent alors faire appel à l'aide de l'armée. La manière de présenter les demandes, d'accorder l'aide et de l'exécuter sont décrites dans l'ordonnance concernant le service territorial. Les droits et les devoirs des autorités civiles et des chefs militaires y sont précisés. On doit savoir que l'aide militaire n'est pas due: elle dépend des possibilités militaires. Les autorités restent responsables de leur population. Quand l'armée aide, elle met des moyens à disposition. La mission leur est donnée par les autorités.

Cette aide peut viser notamment à sauver des personnes emmurées dans des abris, à soigner des blessés, à déblayer des décombres, à héberger des sans-abri, à nourrir momentanément des fractions de population, à empêcher le pillage.

Stand der Zivilschutz-Blutspendeaktion

Bis 31. Januar 1974 sind beim Blutspendedienst des SRK in Bern eingetroffen:

Où en est l'action de transfusion sanguine dans la protection civile?

Jusqu'au 31 janvier 1974,

le Service de transfusion sanguine de la CRS, à Berne, a enregistré:

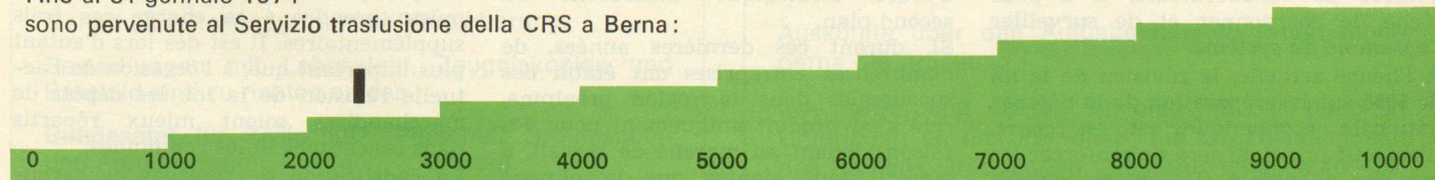
2219

Anmeldungen
inscriptions
iscrizioni

A che punto si trova l'azione di raccolta del sangue nella protezione civile?

Fino al 31 gennaio 1974

sono pervenute al Servizio trasfusione della CRS a Berna:



Plans pour la protection civile

Nous les établissons avec le plus grand soin. Sur demande nous réduisons, agrandissons ou copions vos plans dans le tirage désiré et sur le papier de votre choix. Nos spécialistes travaillent vite et bien. Notre longue expérience et nos installations les plus modernes jouent également un rôle essentiel. L'établissement de plans est très important pour la prévention de catastrophes. Il n'est pas rare que ceci pose de sérieux problèmes aux petites communes notamment. Venez nous voir à la Zieglerstrasse 34 ou téléphonez-nous au 031 53 93 81 (15). C'est avec plaisir que nous vous conseillerons et rechercherons la solution financière la plus avantageuse pour vous. Atelier de reproductions

AERNI-LEUCH SA, 3000 Berne 14